

ACTION URGENTE

GUINÉE. UN MILITANT PRODÉMOCRATIE CONDAMNÉ A UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT

Le 16 novembre, Saïkou Yaya Diallo, conseiller juridique du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), a été condamné par le tribunal de Dixinn à un an d'emprisonnement dont cinq mois avec sursis après avoir été déclaré coupable de « voie de fait, violences, menaces et injures publiques », accusations forgées de toutes pièces. Il doit être libéré immédiatement et sans condition, car il a été condamné pour avoir protesté pacifiquement contre la candidature du président Alpha Condé à un troisième mandat.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice

Mory Doumbouya

BP 564, Conakry

Courriel : maitredoumbouya@yahoo.com

Monsieur le Ministre,

Je suis préoccupé.e par la condamnation injuste, le 16 novembre, du militant prodémocratie et membre du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) Saïkou Yaya Diallo, qui a été condamné à une peine d'un an d'emprisonnement, dont cinq mois avec sursis.

Saïkou Yaya Diallo a été arrêté le 7 mai 2020, inculpé de « voie de fait, violences, menaces et injures publiques » et transféré à la prison de Conakry, où il est détenu depuis lors. Le 25 mars, lors d'une conférence de presse du FNDC, des membres du FNDC, dont Saïkou Yaya Diallo, ont enfermé dans un bureau une femme se disant journaliste mais qu'ils soupçonnaient d'appartenir aux services de renseignement, en attendant que la foule à l'extérieur se disperse, semblait-il pour protéger cette femme d'éventuelles violences de la part des nombreux militant.e-s de l'opposition présents. Selon plusieurs témoins, Saïkou Yaya Diallo n'a fait preuve d'aucune violence. Avant sa condamnation, il a été maintenu en détention arbitrairement, malgré deux décisions de justice ordonnant sa remise en liberté.

Je suis préoccupé.e par le fait que Saïkou Yaya Diallo a été déclaré coupable uniquement en raison de ses activités en faveur de la démocratie au sein du FNDC ; il a déjà été détenu arbitrairement pendant six mois et doit encore passer un mois en prison, selon les termes de sa peine. De plus, je m'inquiète vivement pour la santé de Saïkou Yaya Diallo en détention, non seulement parce qu'il souffre de diabète chronique et doit par conséquent suivre un régime alimentaire strict et un traitement, mais aussi parce que cette maladie l'expose à un risque accru face au COVID-19.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment :

- d'annuler la condamnation de Saïkou Yaya Diallo et de le libérer immédiatement et sans condition ;*
- de veiller, dans l'attente de sa libération, à ce qu'il soit détenu dans des conditions conformes aux normes internationales, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, à l'eau et à une alimentation adaptée à son régime, ainsi que la possibilité de communiquer régulièrement avec sa famille. Si les visites au parloir sont restreintes en raison des mesures de prévention du COVID-19, elles doivent être remplacées par d'autres moyens de communication : téléphone, courriel ou appels vidéo, par exemple ;*
- de mettre fin aux actes de harcèlement et d'intimidation visant les défenseur.e-s des droits humains et les militant.e-s en Guinée, notamment les membres de groupes qui défendent la démocratie.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) est une coalition d'organisations non gouvernementales et de partis d'opposition qui ont boycotté le référendum en mars 2020. Le FNDC organise depuis octobre 2019 des manifestations contre le projet gouvernemental de révision de la Constitution. La nouvelle Constitution modifie le nombre maximal de mandats présidentiels, donnant au président Alpha Condé la possibilité d'exercer un troisième mandat.

Le 25 mars, une femme soupçonnée d'appartenir aux renseignements généraux et se disant journaliste a été identifiée par des membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) lors d'une conférence de presse au siège du Parti des démocrates pour l'espoir (PADES), à Ratoma. Des membres du FNDC, dont Saïkou Yaya Diallo, ont mis l'agente présumée en sécurité dans un bureau, et lui ont demandé pourquoi elle était venue et qui l'avait envoyée. Saïkou Yaya Diallo a appelé un huissier afin qu'il constate la présence de cette agente du renseignement sur place. Des membres du FNDC ont assuré qu'elle pourrait repartir après la conférence de presse, afin d'éviter la foule qui se trouvait à l'extérieur, de crainte qu'elle ne soit agressée par des militant·e·s de l'opposition, en représailles de la mort de 12 personnes tuées par les forces de sécurité la semaine précédente à la suite d'élections controversées. La police a ensuite fait une descente au siège du PADES et arrêté 11 personnes, dont Saïkou Yaya Diallo.

Le scrutin présidentiel a eu lieu le 18 octobre et a été entaché de controverses. Le 19 octobre, le principal candidat de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, s'est déclaré vainqueur. La Commission électorale nationale indépendante (Céni), toutefois, a affirmé le 24 octobre que le président Alpha Condé avait remporté l'élection. Des affrontements ont eu lieu entre forces de sécurité et manifestant.es, entraînant la mort de plusieurs dizaines de personnes depuis le 18 octobre. Le 10 novembre, le procureur de Dixinn, Sidy Souleymane Ndiaye, a annoncé l'arrestation d'environ 80 personnes en lien avec les manifestations post-électorales, plusieurs militants et membres de l'opposition ayant été appréhendés pour des « menaces de nature à troubler la sécurité et l'ordre publics ».

Dans le rapport intitulé [*Marcher et mourir. Urgence de justice pour les victimes de la répression des manifestations en Guinée*](#), publié le 1^{er} octobre 2020, Amnesty International indique avoir recueilli des informations sur l'arrestation arbitraire en Guinée, entre octobre 2019 et juillet 2020, d'au moins 70 personnes n'ayant fait qu'exercer leur droit à la liberté de réunion et d'expression. Au moins 50 personnes ont été tuées par des membres de la police et de l'armée pendant la même période au cours de manifestations.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : français
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 12 décembre 2020.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM A UTILISER : Saïkou Yaya Diallo (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR29/2923/2020/fr/>